

CONSEIL MUNICIPAL



Compte Rendu de la Séance du
Jeudi 06 Mai 2021

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES	3
III– LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	3
IV – GARANTIE D’EMPRUNT APPORTÉE À L’OPH HABITAT DU GARD POUR L’OPÉRATION DE RÉALISATION DE LA RÉSIDENCE « LA PYRAMIDE »	3
V – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4 DU PLAN LOCAL D’URBANISME	4
VI – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L’OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF	5
QUESTIONS DIVERSES	5

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 1^{er} Avril 2021 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – DATO Élisabeth - FONTBONNE Céline – FOSSET Odile - FRANCES Henri – GALIANO Catherine - LAMSSALAK Arbdebrani - LASCH Christian - MALAVELLE William - MARTRE Valérie – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme - MONIER Rudy - MONTIGNY André - PASINETTI Josette - POPOFF Thierry – POUECH Serge - PULICANI Nicole - ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte – ZIMMERMANN Blandine -

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme CAIZERGUES Marie (Procuration à FONTBONNE Céline) -

ABSENTE : Mme GUILLOT Lucie –

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy -

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait part de la procuration remise par une Conseillère Municipale empêchée d'assister à la séance de ce jour.

Afin de faire le point sur la pandémie de Covid_19, Monsieur le Maire évoque les mesures de déconfinement qui vont se dérouler en 4 étapes jusqu'au 30 Juin 2021, date à laquelle il n'y aura plus de restriction, et la situation sanitaire poursuit une évolution favorable.

Monsieur le Maire propose de passer à l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01/04/2021.

Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du Jeudi 01 Avril 2021

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 01 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du 25 Février

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2021-006	Location du logement communal de Marignac à M. Vivien SIFFERT	Montant du loyer mensuel hors charges : 305,00 € Logement conventionné. Appartement de type F4, d'une surface habitable de 82,81 m ²
DEC2021-007	Choix de la société EURL ROSSI pour l'opération de réfection de 3 toitures terrasses de l'école maternelle Joliot Curie	Montant marché de travaux : 41 189,46 € HT, soit 49 427,35 € TTC
DEC2021-008	Rétrocession avant terme échu d'une concession funéraire trentenaire à la commune – concession n° 875 – M. BLACHIER Gabriel	Montant de la reprise de concession : 301,50 €

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil :

- Commission Urbanisme et Cadre de Vie (réunion du 22 avril 2021),
- Commission des Travaux et de la Voirie (réunion du 27 avril 2021),
- Commission Culture et Festivités (réunion du 28 avril 2021).

III- LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire aborde le sujet des affaires communautaires en évoquant le Comité des Maires du 13 Avril 2021, avec à son ordre du jour les points suivants :

- ✓ Rappel sur le rôle du service SIG (Système d'Information Géographique) pour les nouveaux élus,
- ✓ Point/bilan sur le service ADS (Autorisation du droit de sol),
- ✓ Le Volontariat Territorial en Administration (VTA)

Le Conseil Communautaire prévu le 11 Mai est reporté au 19 Mai 2021. Il sera précédé d'un entretien avec Le Procureur de la République dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui évoquera le dispositif de rappel à l'ordre.

IV – GARANTIE D'EMPRUNT APPORTÉE À L'OPH HABITAT DU GARD POUR L'OPÉRATION DE RÉALISATION DE LA RÉSIDENCE « LA PYRAMIDE »

Monsieur le Maire rappelle que L'OPH Habitat du Gard procède actuellement à la réalisation d'un ensemble immobilier de 42 logements au niveau de la future résidence « la Pyramide », Route de Montmoirac.

Pour le financement de cette opération, l'OPH sollicite la garantie de la commune pour 5 lignes de prêt consenties par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie est demandée à hauteur de 50 %, la garantie pour le montant restant étant demandée auprès du Département du Gard.

Le montant total du prêt s'élève à 3 974 089,00 €.

Le programme de l'opération ainsi que le projet de convention ont été mis à la disposition des Conseillers.

Le Conseil est invité à se positionner par rapport à cette demande de garantie et à autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

Le Conseil, à l'unanimité (28 voix "Pour") autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur, notamment par la signature des conventions entre la commune et l'OPH Habitat du Gard.

V – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Il est proposé au Conseil d'engager une procédure de modification simplifiée N° 4 visant à apporter une légère rectification au règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet, la réalisation du projet d'extension du Foyer Sportif, implanté en zone U du PLU, est compromise par les règles de retrait par rapport à la Route Départementale RD 6110.

Par conséquent, il est proposé d'intégrer à l'article 6 relatif à la zone U une exemption à la règle de recul par rapport aux voies, uniquement pour les projets de construction et d'extension d'équipements publics.

En vertu des articles L153-45 à 48 du Code de l'Urbanisme, la procédure suivie sera la suivante :

- Mise à disposition auprès du public en Mairie du projet de modification avec l'exposé de ses motifs et du registre de recueil des observations Seront également joints les avis de Personnes Publiques Associées (PPA).
- Le dossier contenant ce projet de modification sera également accessible sous sa forme dématérialisée sur le site internet de la commune.

À l'issue de la procédure, le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour l'approbation de cette modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	2	1

Le Conseil Municipal, DECIDE par 25 voix « Pour », 02 voix « Contre » (et une abstention).

- **D'engager la procédure de modification simplifiée N°4 du PLU.**
- **De préciser que, conformément à la réglementation et notamment à l'article L153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées, seront mis à disposition du public pendant 1 mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront enregistrées et conservées.**

VI – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF

Sur la base des crédits votés au budget primitif de l'exercice 2021 et du rapport de l'Office du Mouvement Sportif (OMS) proposant une répartition entre les associations concernées, le Conseil municipal est amené à voter les subventions communales 2021 destinées aux associations relevant de cet Office, selon le tableau suivant :

ASSOCIATION RELEVANT DE L'OMS	SUBVENTION 2021
OMS	2.266,49 €
SPORT POUR TOUS	300,00 €
ASCL	10.260,95 €
À CHACUN SA GYM	1.514,64 €
ASSC-FOOT	7.376,59 €
ARC CLUB SAINT CHRISTOL	2.630,67 €
TENNIS	2.573,34 €
CLUB DE RANDONNEE	382,53 €
FOOTBALL-CLUB	1.084,44 €
PAT AGILE	1.478,66 €
SAVATE BF	5.879,44 €
ST CHRISTOL ATHLETIC CEVENOL (SCAC)	2.090,05 €
JUDO CLUB	1.034,18 €
TOTAL	38.871,98 €

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
26	0	2

Le Conseil Municipal, par 26 voix 'Pour', zéro 'Contre' (et 02 abstentions), PREND ACTE du rapport de l'OMS concernant la proposition de répartition des subventions destinées aux associations sportives relevant de cet office municipal au titre de l'exercice budgétaire de 2021 et DECIDE d'octroyer, pour 2021, les subventions relatives aux associations sportives relevant de l'OMS citées précédemment.

QUESTIONS DIVERSES

- **Cérémonie du 08 Mai** : rendez-vous est donné le samedi matin à 11H00 devant le Monument aux Morts.
- **Prochaine séance du Conseil Municipal** : celle-ci se déroulera probablement le Jeudi 3 Juin 2021.
- **Remerciements de Monsieur le Maire** pour le travail des agents qui ont rénové la Salle des Fêtes par les agents.
- **Question sur le projet d'aménagement à proximité du Parc du Rouret.**
- **Question sur le projet de création d'un tiers-lieu sur le site de Rouret.**

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H05.